

Compte Rendu

Commission des directeurs

27 Juin 2017

Cave Valdeze La Tour d'Aigues

Présents :

- N. GELLY (Grambois-Pertuis)
- L. PIQUET (Beaumont du Ventoux)
- J. FAUQUE (Goult)
- I. NUEIL (Villes sur Auzon)
- D. BLOND (La Tour d'Aigues)
- C. DELBARD (Bedoin)
- G. ROBERT (Apt)
- S. CONSTANT-REYMOND (Caromb)
- S. LAYE (Ansouis)
- V. LAFFONT (Sablet)
- V. RATZ (Cucuron)
- Y. FAVIER (Bedoin)
- A. BRUSSET (FCVCV)
- C. GUALTIERI (FCVCV)

Absents excusés :

- P. DUCONGET (Vacqueyras)
- F. ROUBAUD (Saint Didier)
- H. BOMMENEL (Puyméras)
- A. MULLER (Rasteau)
- J.M PRADINAS (Les Vignerons Réunis)
- L. BOUET (Bonnieux)
- P. SAUZADE (Mazan)
- C. ESCLANGON (Gigondas)
- O. LAMBERT (Cabrières d'Aigues)
- M. THOMAS (Sérignan du Comtat)
- F. LACOMBE (Richerenches)
- N. DAMIAN (Bédoin)
- J.P. ANDRILLAT (Villedieu)
- T. BONNET (Valréas)
- V. ANDRE (Maubec)

ORDRE DU JOUR

- Echanges sur les attentes et besoins des directeurs de caves (retours de l'enquête),
- Présentation de la nouvelle organisation de la fédération (voir document joint)
- Echanges sur les premières actions :
 1. Présentation des travaux de la Commission sociale de la Fédération,
 2. Foncier (SAFER, Friches, ...),
 3. Sites internet et extranet,
 4. Travaux avec les organismes de la filière viticole vauclusienne et partenariat avec la Bourgogne,
- Questions diverses.



Introduction de la réunion par Yves FAVIER qui annonce que Dominique BLOND prend la suite de Philippe SAUZADE au niveau de la Commission des directeurs.

Dominique BLOND accueille tous les participants dans sa cave. Il remercie Philippe SAUZADE pour son travail au niveau de la Commission. Aujourd'hui, il paraît nécessaire d'impulser une nouvelle dynamique et faire de cette Commission un lieu d'échanges entre les directeurs pour aborder des thématiques communes que ces derniers rencontrent dans leur gestion quotidienne des caves. L'objectif principal de cette commission est de traiter au cours des 3 ou 4 réunions annuelles, de thèmes choisis par les directeurs eux-mêmes. C'est la raison pour laquelle un questionnaire a été envoyé le 19 juin à toutes les caves afin de recenser les sujets les plus urgents à traiter au cours des prochaines Commissions. Outre cet objectif, la décentralisation des réunions dans les caves coopératives permettra aux participants de réaliser une visite technique de la cave accueillante et de déguster quelques vins.

POINT 1 - Echanges sur les attentes et besoins des directeurs de caves (Retours de l'enquête) :

Au total, 15 questionnaires ont été réceptionnés. Ci-dessous, les points les plus importants qui sont ressortis.

1. Le premier besoin qui ressort concerne les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**. Les inspecteurs (notamment Mme HAMEL de la DDPP) ont contrôlé la majorité des caves sur les deux dernières années. Il en ressort quelques écarts qui la plupart du temps sont pris en compte par les caves avec l'appui de la Fédération. Quelques points restent problématiques (déclarations GIDAF/GEREP, ...) et demandent encore des explications et des « tractations avec les inspecteurs ». Pour simplifier les échanges avec la DDPP et apporter une certaine logique et compréhension des points soulevés qui se retrouvent sur plusieurs caves, les directeurs présents souhaitent qu'une rencontre soit organisée avec les inspecteurs.

Stéphan CONSTANT-REYMOND précise qu'il rencontre Mme HAMEL le lundi 3 juillet. La Commission le mandate pour qu'il l'informe des volontés des directeurs qu'une rencontre soit organisée. Ensuite la Fédération prendra le relais pour définir la date, le contenu de la rencontre.

Stéphane LAYE précise qu'il a déposé un dossier à l'Agence de l'Eau pour le financement de travaux sur la station de la cave.

A suivre le traitement de ce dossier car avec le nouveau programme d'intervention de l'Agence, les modalités d'intervention se sont réduites.

2. Délégation de pouvoir des directeurs

Pour les directeurs à l'APN, la délégation de pouvoir est explicite dans le contrat.
Pour les directeurs qui ne sont pas à l'APN, la Fédération a travaillé sur un document qui aujourd'hui n'a pas été diffusé.

Le document établi par la Fédération sur la délégation de pouvoir va être envoyé à certains directeurs pour validation. Il sera ensuite envoyé à tous les directeurs.

3. Assurance pour la cave coopérative

Suite aux derniers événements (notamment le gel), les directeurs font remonter la nécessité d'avoir des outils pour assurer la cave sur les pertes d'exploitation. Certains assureurs proposent des outils.

Dans les prochaines semaines, la Fédération va engager une étude sur les différents outils existants à la fois pour les adhérents et pour les caves (avec une nécessité de les rendre plus attractifs). Des rencontres avec les assureurs vont être programmées.

Ce travail pourra être élargi à d'autres types d'assurance : Environnement, Informatique, Téléphonie, Assurances crédit (Gipac/Coface).
Une demande est faite également pour une analyse des clauses des contrats d'assurance.

4. Foncier

La gestion du foncier est un enjeu important pour l'avenir de nos caves coopératives, les directeurs souhaitent connaître les différentes modalités existantes pour renforcer le foncier des caves.

Lors du dernier CA de la Fédération, une Commission Foncier a été mise en place. 5 Présidents sont volontaires pour y participer : Yves FAVIER, Joël CHOVETON, Christophe CORTASSE, Luc PIQUET, Patrick DEVAUX. Un appel est lancé pour que des directeurs y participent également. Sont volontaires : Stéphane CONSTANT-REYMOND, Stéphane LAYE, Geneviève ROBERT, Dominique BLOND.

Dans la gestion du foncier le lien avec la SAFER est primordial sachant que la Fédération au travers de Luc PIQUET est en contact avec le directeur régional afin que toutes les caves coopératives du Vaucluse soient informées des ventes de terres agricoles sur leur territoire.

La Fédération va réunir le 21 juillet la Commission Foncier de la Fédération afin de définir et mettre en place un accompagnement pour les caves coopératives dans la gestion du foncier sur leur territoire (identification des besoins et de l'offre, gestion des adhérents, montage juridique, financement, ...).
Ce travail devra prendre en compte l'accompagnement des JA à l'installation et les outils de pérennisation.

5. Mise à disposition de salariés de la cave aux adhérents

Certaines caves ont souhaité connaître le nouveau dispositif permettant aux caves d'être elles-mêmes groupement d'employeur au bénéfice de leurs adhérents.

Le dispositif est le suivant :

Les sociétés coopératives existantes qui développent au bénéfice exclusif de leurs membres, les activités pratiquées par les groupements d'employeurs (mise à disposition de salariés, aide ou conseil en matière d'emploi ou de gestion des ressources humaines) sont considérées comme des groupements d'employeurs.

Préalablement à l'exercice effectif de l'activité de groupement d'employeurs, la société coopérative doit mentionner cette activité dans ses statuts.

Les statuts mentionnent également la responsabilité solidaire des associés pour les dettes résultant de l'activité de groupement à l'égard des salariés et des organismes créanciers de cotisations obligatoires.

La société coopérative doit déclarer son activité de groupement d'employeurs selon les modalités prévues aux articles D. 1253-1 à D. 1253-3 du code du travail, c'est-à-dire par l'envoi d'une note d'information adressée à l'inspecteur du travail). Elle doit de plus préciser l'organisation qu'elle entend mettre en place pour respecter les dispositions mises à sa charge par les articles R. 1253-35 à R. 1253-42 du code du travail.

6. Pack adhérents

Suite au travail de vérification des supports statutaires réalisé par Alain BRUSSET dans près d'une trentaine de caves du département, il apparaît de façon évidente que d'une cave à l'autre la procédure de la gestion du départ du coopérateur est plus au moins bien appliquée et peut ouvrir facilement des brèches pour le coopérateur procédurier.

C'est la raison pour laquelle a été demandé et créé un pack complet permettant de suivre modèle après modèle le bon déroulement d'une telle procédure. Ce pack comprend également le règlement intérieur entièrement refondu par la Fédération ainsi que des modèles de cession de parts et de registre à tenir.

Alain BRUSSET insiste sur l'importance de bien commencer la procédure et dans le doute de ne pas hésiter à téléphoner ou envoyer un mail à la Fédération.

Ce pack va être envoyé à toutes les caves.

La Fédération est à la disposition de ses caves adhérentes pour adapter gracieusement les nouveaux statuts suite au décret du 11 mai sachant que rien ne presse puisque nous avons 18 mois à partir de la fin de l'exercice de parution du décret pour s'harmoniser.

7. Gestion et protection des marques

La Fédération est de plus en plus sollicitée par les caves pour des problèmes de gestion des marques. Pour répondre à ces demandes, la Fédération a rencontré un cabinet spécialisé pour étudier les possibilités de mise en place d'un service en commun.

Le cabinet a établi une proposition. Les directeurs présents sont intéressés par cette proposition.

La Fédération va envoyer aux caves la proposition du service de gestion des marques.

Vincent RATZ propose que le cabinet d'avocat puisse venir présenter les mécanismes de gestion des marques lors de la prochaine Commission des directeurs.

8. Délais de paiement

L'ensemble des caves ont reçu en mars un mail d'InterRhône les informant des modalités des délais de paiement applicables pour les contrats de vrac :

- la facture finale doit être émise au moment de la réalisation de la vente, soit au moment de l'enlèvement des vins,
- en conséquence, le paiement des vins doit intervenir au plus tard à 45 jours fin de mois ou 60 jours à partir de la date d'émission de la facture (code du commerce article L443.1),
- les transactions VRAC font l'objet d'un acompte de 15% versé à la commande.

Aujourd'hui, aucune cave ne les applique.

Jean Marc PRADINAS de la cave des Vignerons Réunis de Sainte Cécile les Vignes reçoit le 28 juin le directeur des Fraudes pour voir l'application de ces dispositions dans les caves. Les services des Fraudes ont semblé t-il la volonté de mettre à plat les pratiques des caves pour ensuite voir leur application concrète.

Les directeurs proposent que lors du prochain CA de la Fédération, il soit proposé de valider un courrier sur la position collective d'application de la réglementation en la matière pour l'ensemble des caves du Vaucluse.

Point 2 - Présentation de la nouvelle organisation de la Fédération.

Tout d'abord, il est indiqué que Christophe GUALTIERI a réintégré la Fédération du Vaucluse à 100 %. Il garde des missions en prestation de services avec Coop de France Alpes Méditerranée (25 jours/an pour la veille réglementaire et ponctuellement pour la réalisation de diagnostics développement durable).

Le nouvel organigramme de la Fédération est présenté :

- Alain Brusset : avocat - conseil de direction
- Christophe Gualtieri : directeur adjoint
- Martine Richaud : Assistante administrative, comptable et juridique

Un document rassemblant l'ensemble des missions qui sont réalisées par l'équipe de la Fédération et les premières actions qui vont être mises en place a été envoyé aux directeurs avant la réunion (voir document joint).

Le CA de la Fédération a également mis en place une nouvelle organisation avec la création de Commissions de travail et la nomination de représentants (membres du CA) dans les divers organismes de la filière afin de représenter la Fédération (voir document joint).

Ces changements vont dans le sens de la décision du CA que la Fédération des caves reviennent au premier plan au sein de la filière viticole départementale.

Un rapprochement a été établi avec la Fédération de Bourgogne, qui elle aussi est sortie de la CCVF, afin de mettre en place des actions et des travaux en commun.

Les directeurs présents demandent à recevoir les convocations au CA ainsi que les comptes rendus.

POINT 3 – Echanges sur les premières actions.

1. Présentation des travaux de la Commission sociale de la Fédération.

La commission sociale composée de Yves Favier, Patrick Devaux, Claude Anthoine, Dominique Blond, Philippe Sauzade et Vincent Ratz s'est réunie pour travailler sur un modèle d'accord d'entreprise défini par la loi Travail « El Khomri ».

Le projet, qui a été finalisé, est un accord maximaliste qui va permettre aux caves de connaître l'ensemble des mesures et jusqu'à quel niveau elles peuvent aller. Cet accord sera une proposition fédérale et ensuite, chaque cave l'appliquera ou pas en prenant en compte ses propres spécificités. Dans tous les cas, il faut qu'il y ait accord des salariés.

Des simulations chiffrées vont être réalisées le 12 juillet à la cave de Cucuron.

2. Site Internet et site Extranet

Les outils étant devenus obsolètes, le CA a décidé de refaire à la fois un site internet grand public présentant la coopération viticole et les caves coopératives du Vaucluse ; et à la fois un site extranet pour que les caves puissent avoir à nouveau accès à toutes les circulaires, textes réglementaires, ..., en ligne.

Le site extranet devrait être en ligne dès la fin du mois de juillet.

Point 4 – Questions diverses

Fonctionnement de la Commission des Directeurs.

Les directeurs présents souhaitent :

- 3 réunions programmées sur l'année : mars, juin et novembre.
- Réunions décentralisées dans les caves.

La prochaine aura lieu dans les Côtes du Rhône. La cave des Vignerons Réunis à Sainte Cécile les Vignes est volontaire pour nous accueillir.